



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MINISTRES

Mercredi 19 mars 2025 - Palais d'État Iavoloha

Le Conseil des Ministres s'est tenu ce mercredi 19 mars 2025 au Palais d'État Iavoloha. Présidé par Son Excellence Monsieur Andry RAJOELINA, Président de la République de Madagascar, le Conseil se tient en présence de Monsieur NTSAY Christian, Premier Ministre Chef du Gouvernement et des Ministres composant le Gouvernement.

I- OPTIMISATION DE LA GESTION DES PIP AU TITRE DE L'ANNEE 2025

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS

Le Conseil des Ministres a approuvé la communication verbale relative à la présentation de Projet d'Investissement Public relatif à l'Autoroute et aux travaux de construction de la Route Antanifotsy Sahofika.

- La construction de l'autoroute reliant Antananarivo à Toamasina est en cours, avec un taux d'avancement de 24 %. L'objectif pour 2025 est d'achever entièrement le premier tronçon de 80 km.
- La route reliant Antanifotsy à Sahofika permettra l'accès à la centrale hydroélectrique de Sahofika, d'une capacité de 192 MW.

MINISTERE DU TOURISME ET DE L'ARTISANAT

La création du Village Artisanal à Ivato constitue une initiative du Président de République qui vise à promouvoir l'artisanat malagasy, et par extension à stimuler le secteur du Tourisme. Ce projet rassemblera une large variété d'artisanats et de produits uniques de Madagascar, lesquels seront présents dans des galeries ainsi que dans des ateliers consacrés aux démonstrations. Le Village Artisanal sera, en ce sens, un espace dédié à l'exposition, accueillant divers évènements et proposant des services de restauration pour les visiteurs. Pour accélérer l'exécution des travaux, la construction des bâtiments a été divisée en dix (10) lots. Plusieurs entreprises ont été invitées à soumettre leurs offres respectives. Il est également essentiel, dès à présent, d'identifier les entreprises malagasy capables de mettre en valeur des produits locaux haut de gamme. En plus des expositions artisanales, ce village artisanal devrait également proposer divers services tels que des activités liées à l'exportation, des bureaux de change, etc.

II- COMMUNICATION VERBALE

MINISTERE DES FORCES ARMEES

Le Conseil des Ministres a approuvé la communication verbale relative aux programmes et activités concernant la commémoration du 78ème anniversaire du 29 mars 1947, année 2025. Le Comité Technique d'Organisation des Commémorations du 29 mars 1947 a prévu diverses activités pour honorer cette période marquante. Pour l'année 2025, le thème retenu pour la commémoration est : « *Tolom-panafahana : fanilo miampita ho an'ny taranaka* » (Lutte pour l'indépendance : un flambeau transmis aux générations futures). La commémoration se déroulera dans les 24 régions du pays, avec des événements majeurs prévus à Antananarivo, Manakara et Moramanga. La cérémonie d'ouverture officielle aura lieu le vendredi 21 mars 2025 à 10h, au Jardin d'Anosy. Plusieurs actions de sensibilisation seront organisées pour inciter la population à visiter les sites historiques et les espaces d'exposition, notamment : le Musée des Anciens Combattants à Analakely ainsi que le Ministère de la Culture et de la Communication à Anosy. Des expositions itinérantes de documents et de photographies des combattants nationalistes seront également organisées dans les écoles. Enfin, des consultations médicales gratuites seront offertes aux anciens combattants encore en vie, accompagnées d'une distribution de dons.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Le Conseil des Ministres a approuvé la communication verbale relative à l'Etat d'Avancement de l'ouverture de l'Ambassade de la République de Madagascar à Abou Dhabi. L'emplacement de cette Ambassade a déjà été déterminé et, suite à la visite des responsables émiratis, des travaux d'équipement sont en cours pour garantir la sécurité et la mise aux normes du site. Le Conseil des Ministres a également approuvé le budget de fonctionnement de cette ambassade.

Le Conseil des Ministres a approuvé la communication verbale relative à l'Etat d'avancement des préparatifs du Vème Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement de la Commission de l'Océan Indien (COI). L'organisation du Vème Sommet de la Commission de l'Océan Indien (COI) à Madagascar progresse, sous la coordination d'un Comité co-présidé par la Présidence et le Ministère des Affaires étrangères. Après la validation des documents de cadrage et l'envoi des invitations aux Chefs d'Etat et partenaires, le Sommet entre dans sa phase opérationnelle avec le lancement du portail numérique et du logo le 14 mars 2025, ainsi que l'ouverture des accréditations. Le Président de la République dirigera lui-même des réunions pour suivre de près les préparatifs pour l'accueil de ce sommet

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES + MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DE L'AMENAGEMENT TERRITOIRE + MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES + MINISTERE DE L'INDUSTRIALISATION ET DU COMMERCE + MINISTERE DU TOURISME ET DE L'ARTISANAT

Le Conseil des Ministres a approuvé la communication verbale relative à la mise en œuvre du projet de Zone Franche Internationale Touristique avec les Emirats Arabes Unis.

Ce projet stratégique vise à positionner Madagascar comme une destination d'investissement de premier plan en Afrique et dans, l'océan Indien, en développant un cadre attractif pour les investisseurs internationaux dans les secteurs du tourisme, des services financiers et du commerce. Le Conseil des Ministres a également approuvé

- L'ouverture des négociations avec les Émirats Arabes Unis en vue de la signature du G2GA; permettant d'encadrer juridiquement et institutionnellement la coopération bilatérale sur ce projet
- L'identification et la validation du site destiné à accueillir l'ITF;
- La mise en place d'un comité interministériel de pilotage, incluant toutes les parties prenantes concernées, pour assurer la coordination et le suivi du projet.

MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Le Conseil des Ministres a approuvé les subventions d'investissement au profit des Régions via FDL – PIP 113 – Région émergente au titre de l'année 2025. Afin d'offrir de meilleures conditions de vie aux populations rurales et de favoriser un développement économique dynamique dans les régions, il a été décidé de doter ces dernières de moyens matériels adaptés. Ces équipements permettront notamment de réhabiliter les pistes rurales, améliorant ainsi l'accessibilité des zones reculées. Par ailleurs, grâce à des subventions d'investissement, les régions ont pu engager des travaux d'envergure, tels que la construction de routes revêtues et d'ouvrages d'art, en faisant appel à des entreprises qualifiées. Ces réalisations contribueront à désenclaver les territoires, à faciliter les échanges et à renforcer l'accès aux services. Ce transfert sera conditionné par l'adoption d'un programme d'emploi détaillé et validé par la Présidence, qui fera l'objet d'un suivi régulier. Une convention de financement précisera les modalités d'utilisation de ces fonds et les obligations des bénéficiaires.

MINISTERE DE L'INDUSTRIALISATION ET DU COMMERCE

Le Conseil des Ministres a approuvé la communication verbale relative à la filière vanille de Madagascar.

La campagne 2023-2024 a enregistré une exportation record de 4 300 tonnes, bien au-delà de la demande mondiale estimée à 2 500 tonnes. Actuellement, à trois mois de la clôture de la campagne (prévue le 30 juin 2025), 931 tonnes ont été exportées. Cependant, une quantité importante de vanille reste stockée chez les acheteurs de la campagne précédente, entraînant un déséquilibre du marché. Avec le lancement prévu de la prochaine campagne en mai 2025 et des prévisions de récolte prometteuses, une professionnalisation de la filière est nécessaire. Il est essentiel de garantir que toute la production des planteurs soit achetée par des exportateurs engagés, afin d'éviter la spéculation et la vente à perte qui nuisent aux producteurs locaux. Le stock global est estimé à plus de 1 000 tonnes à l'étranger, 1 000 tonnes en stock local, et une production attendue de 3 000 tonnes pour 2025-2026, ce qui souligne l'importance d'une gestion rigoureuse du marché.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS

Le Conseil des Ministres a approuvé la communication verbale relative à la requête de financement afin de soutenir la préparation du projet de construction de l'Autoroute reliant Anjozorobe - Toamasina.

Dans le cadre de la construction de la première Autoroute à Madagascar, l'Etat Malagasy prend en charge par ses ressources la première tranche de 80 km, qui est en cours d'exécution. Par ailleurs, la phase II de l'autoroute, de 80 km sera financée par la BADEA qui devra commencer au plus tard en 2026. Des discussions ont été engagées par le ministère avec les bailleurs de fonds et les partenaires pour financer la troisième section de l'autoroute, d'une longueur de 140 km. Parmi eux, l'Abu Dhabi Fund for Development (ADFD) a exprimé sa volonté de soutenir Madagascar dans la réalisation de cette infrastructure.

Le Conseil des Ministres a approuvé l'engagement dans les négociations et la signature d'un accord de partenariat entre l'ADFD et l'État malagasy. Le Président de la République

a souligné l'importance d'un suivi rigoureux du calendrier pour la réalisation de ces travaux.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS + MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Le Conseil des Ministres a approuvé la communication verbale relative à la validation de l'état des sommes pour le paiement des indemnisations des Personnes affectées par le projet d'aménagement de la Route Nationale n°6 entre Ambanja et le port d'Antsiranana.

MINISTERE DES MINES

Le Conseil des Ministres a approuvé la communication verbale relative à l'annulation des titres miniers d'exploration d'hydrocarbures obsolètes et constatation de la fin des contrats de partage de production associés. À la suite d'une revue approfondie, 21 contrats de partage de production et 21 titres miniers d'hydrocarbures feront l'objet d'annulation.

Le Conseil des Ministres a approuvé la communication verbale relative à l'annulation des permis miniers irréguliers.

Actuellement, pour la continuité des actions inscrites dans le plan d'assainissement, le Ministère des Mines conjointement avec le BCMM va procéder à l'annulation des permis miniers irréguliers pour les motifs suivants :

- Annulation pour non-paiement des Frais d'Administration Minière (FAM), conformément aux dispositions des articles 347 et 363;
- Annulation pour non renouvellement, suivant les dispositions de l'article 92;
- Annulation pour renonciation totale par le titulaire, comme il est prévu par l'article 117.

Les entreprises détentrices de permis qui ne sont ni véritablement professionnelles ni prêtes à exploiter se contentent majoritairement de spéculer. C'est pourquoi cette opération d'assainissement est indispensable. Seules celles qui sont réellement engagées dans l'exploitation et prêtes à collaborer avec l'État pour valoriser les ressources de Madagascar pourront obtenir ces permis.

Le Conseil des Ministres a approuvé la communication verbale relative au renouvellement des permis miniers dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'Assainissement du Cadastre Minier.

Depuis 2023, des réformes ont été engagées pour établir un cadre légal actualisé, conforme aux standards internationaux et garantissant un équilibre économique, social et environnemental. Un dispositif juridique sécurisé étant désormais en place, une lettre de relance a été envoyée aux détenteurs de permis en décembre 2024 pour leur mise en conformité. Ainsi, il est proposé de traiter les demandes de renouvellement, en appliquant des critères plus stricts pour professionnaliser le secteur :

- Renforcement de la gestion des permis avec des critères plus rigoureux,
- Exigence de capacités techniques et financières des opérateurs, incluant la RSE,
- Contrôle et suivi accrus des activités minières pour garantir leur efficacité.

47 permis de recherche (hors permis d'exploitation aurifère) et 102 permis réservés aux exploitants artisanaux sont concernés.

Le Conseil des Ministres a approuvé la communication verbale relative à la stratégie pour l'exportation formelle de l'or et la reprise de la constitution de la réserve d'or nationale.

La reprise de l'exportation formelle de l'or en 2016 a permis d'exporter près de 11 tonnes jusqu'en 2020, mais l'absence de rapatriement des devises a privé l'économie nationale des retombées attendues. Face à cette situation, le Gouvernement a suspendu les exportations et engagé des réformes pour sécuriser la filière aurifère et renforcer le contrôle de la commercialisation de l'or. Les exportations ont repris en septembre 2024, avant l'expiration des six agréments de Comptoirs de l'or en octobre 2024. Par ailleurs, la Banky Foiben'i Madagasikara (BFM) a exprimé sa volonté de reprendre l'acquisition d'or pour renforcer les réserves nationales, conformément au protocole d'accord signé avec le Ministère des Mines en août 2023. Le Conseil des Ministres a approuvé la stratégie proposée :

- Lancer un Appel à Manifestation d'Intérêt pour : l'exportation formelle de 4 tonnes d'or et la constitution de 4 tonnes de réserve d'or pour la BFM.
- Sélectionner les opérateurs s'engageant à : Mettre en place des structures d'achat aux sites d'extraction. Respecter un engagement mensuel inscrit dans un cahier des charges.
- Octroyer des agréments uniquement aux opérateurs respectant ces engagements.
- Sanctionner le non-respect du cahier des charges par un retrait automatique de l'agrément.
- Créer des structures de collecte dans 4 districts aurifères (Mananjary, Maevatanana, Ambilobe et Miandrivazo), incluant des petites fonderies et laboratoires d'analyse de pureté de l'or.
- Assurer la traçabilité : L'or collecté sera enregistré et transporté à Antananarivo sous la supervision de la BFM.
- Chaque comptoir pourra choisir entre vendre son or à la BFM ou l'exporter.
- Sécuriser la chaîne avec l'appui des forces de l'ordre et la supervision du Ministère des Mines pour l'octroi des autorisations.
- Affilier les orpailleurs aux collecteurs ou comptoirs agréés pour optimiser l'organisation et garantir la traçabilité.

MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Le Conseil des Ministres a approuvé la communication verbale relative à la demande d'accord pour le paiement des acomptes de 25% des frais de participation en vue de la participation Malagasy aux 13ème Jeux de la CJSOI, du 01er au 10 août 2025, aux Seychelles.

Le Conseil des Ministres a approuvé la communication verbale relative à la demande d'accord pour la participation de 30 jeunes issus des 6 provinces lors des réunions des Chefs d'États de la Commission de l'Océan Indien (COI) et de la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC).

En effet, leur participation à ces réunions des Chefs d'Etat de la COI et de la SADC leur offrira des opportunités uniques de comprendre le positionnement et le rôle de Madagascar au sein de son environnement indianocéanique et continental

III- ADOPTION DE TEXTES REGLEMENTAIRES

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE + MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Le Conseil des Ministres a adopté le décret portant abrogation de Monsieur RASOLONDRALIBE Tsiresy, membre du Conseil d'Administration du Fonds Souverain Malagasy S.A. Monsieur RASOLONDRALIBE est nommé Directeur Général ad intérim du Fonds Souverain Malagasy S.A.

IV- NOMINATION AUX HAUTS EMPLOIS DE L'ETAT

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Adoption du décret abrogeant le décret n°2024-513 du 06 mars 2024 et portant nomination de **M. BEHAJA Alan Basile**, Directeur Général de l'Enseignement Supérieur du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

MINISTERE DU TOURISME ET DE L'ARTISANAT

Adoption du décret abrogeant le décret n°2024-322 du 21 Février 2024 et portant nomination de **M. KAJALY Dunest Audace Rabin**, Directeur Général de l'Artisanat auprès du Ministère du tourisme et de l'artisanat.

MINISTERE DELEGUE EN CHARGE DE LA GENDARMERIE NATIONALE

- Adoption du décret abrogeant le décret n°2021-942 du 15 septembre 2021 et portant nomination du **Colonel ANDRIARIMALALA Arsène**, Directeur technique auprès du Commandement de la Gendarmerie nationale.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2021-1264 du 10 novembre 2021 et portant nomination du **Colonel RAVELOMANANA Valona Tahina**, Directeur de la Police judiciaire auprès du Commandement de la Gendarmerie nationale.

SECRETARIAT D'ETAT EN CHARGE DES NOUVELLES VILLES ET DE L'HABITAT AUPRES DE LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Adoption du décret portant nomination de **Mme. ANDRIANASOLO Mahery**, Directeur du Développement du Partenariat du Secrétariat d'Etat en charge des Nouvelles Villes et de l'Habitat auprès de la Présidence de la République.

V- ABROGATION

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

- Adoption du décret abrogeant le décret n°2024-197 du 07 février 2024 portant nomination du Coordonnateur de la Cellule d'Audit Interne et de Lutte contre la Corruption auprès du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2024-516 du 06 mars 2024 portant nomination du Directeur Régional de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle Boeny.

Iavoloha, ce 19 mars 2025,

***La Direction de la Communication
de la Présidence de la République***